

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative au projet d'étang de baignade à Neerpede.

G. VAN GOIDSENHOVEN revient sur un sujet qui lui est cher et sur lequel il a interpellé de nombreuses fois depuis plusieurs années. Le mois dernier, un certain nombre de questions avaient été soulevées concernant l'étang de baignade. Le permis mixte devrait être délivré tout prochainement. Le Ministre MARON, en charge de l'Environnement, avait été très assertif sur le fait qu'il avait « bétonné un accord avec la Commune ».

D'autre part, la Commune avait finalement émis un avis négatif pour le projet initial. On a entendu différentes choses provenant de la majorité quant à l'appréciation de cette nouvelle mouture. Il semble donc important à ce stade pour le groupe « MR » de clarifier les choses. Il dit avoir eu l'occasion d'ailleurs d'interroger le Ministre en charge du projet. Pour lui, tout va bien. Celles et ceux qui s'inquiètent, le font indûment, voire sont mus par des considérations peu sérieuses, voire discutables.

Les associations s'étant mobilisées maintenant depuis un bon bout de temps ont réuni à peu près 8.000 signataires en employant uniquement des méthodes traditionnelles, elles attendent de la clarté de la part du Conseil communal.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que ce projet n'est pas désiré car il existe un certain nombre d'inquiétudes quant au fait que le projet n'a, à ce jour, pas été modifié de façon extrêmement conséquente et reste donc d'actualité. La gestion sur un plus long terme d'un équipement comme celui-ci fera inexorablement glisser cette zone naturelle vers un usage de loisirs. « Bruxelles Environnement » assure que tout se passera bien car son métier est de s'occuper des parcs. Il a également lu cette formulation dans la motion proposée récemment par le Collège. C'est d'ailleurs assez curieux que ce dernier propose une motion alors qu'il est plus logique que ce fut du ressort des Conseillers de la majorité.

Selon le Ministre en charge du projet, une convention a été proposée à la Commune d'Anderlecht pour mettre en place un comité de suivi journalier ainsi qu'un comité de pilotage afin d'évaluer périodiquement la situation et ainsi prendre les mesures qui s'imposent en cas de problème. Il dit que c'est effectivement le métier de « Bruxelles Environnement » qui a l'habitude de gérer de manière qualitative une multitude de parcs aux fonctions très diverses, en ce compris des fonctions récréatives. Il en sera de même dans le cas de l'étang de baignade. G. VAN GOIDSENHOVEN suspecte que l'amendement soumis au Conseil mais non signé par son auteur, probablement Monsieur l'Echevin NEUZY, a sans doute été rédigé par le Cabinet de Monsieur le Ministre MARON !

Il semble aujourd'hui nécessaire de jouer la transparence et de rompre avec le double discours consistant à dire : « *oui, mais on va voir. S'il y a des choses qui ne vont pas, on ira peut-être en recours* » pour ensuite susurrer à l'oreille des comités d'habitants : « *Ne vous inquiétez pas, ça n'aura jamais lieu mais on ne peut tout de même pas trop le dire car c'est délicat* ».

Non ! A un moment donné, il faut être sérieux et savoir ce que l'on veut. Le Ministre considère qu'Anderlecht le soutient, alors que lui n'est pas prêt à revenir sur quoi que ce soit ! Manifestement, il semble assurer ses positions et Anderlecht semble naviguer entre « *oui, mais non, mais peut-être, mais on verra* ».

Avec un tel raisonnement, on ne s'en sortira malheureusement jamais. Il est à craindre qu'après les échéances électorales on va se retrouver pleinement avec ce qu'il faut éviter : l'établissement d'un étang de baignade à un endroit qui ne pourra pas le supporter, alors que d'autres possibilités de baignade sont projetées : le toit des abattoirs, le centre aquatique devrait voir le jour au niveau de la gare de l'Ouest, le long du canal, etc., cela sans les impacts et sans les risques que l'on fait aujourd'hui inexorablement courir à Neerpede.

Il n'ignore pas que la zone n'est pas parfaite. Il est dommage d'ailleurs que le PON n'ait pas fait primer un certain nombre de projets en lien direct avec l'amélioration de la zone : amélioration de la biodiversité, de ses paysages et de ses qualités rurales pour faire de cet étang de baignade une sorte d'étendard, alors que la zone avait sans doute besoin de bien d'autres choses.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que l'amendement de la majorité veut court-circuiter l'émotion portée par l'opposition et qu'il renforcerait le sentiment d'avoir été voté comme un seul homme. Il dit avoir relu l'historique du PON pour lequel il y a eu une prise d'acte comme le Conseil a pris acte du plan de la Ville de Bruxelles ; tel est la réalité. Dès le départ, le groupe « MR » avait émis des réticences par rapport à cela. À l'époque, il lui a été répondu : « *C'est un projet parmi tant d'autres, il ne sera pas prioritaire* ». Aujourd'hui, on fait face à la volonté obstinée de faire primer cet étang de baignade, au risque d'ailleurs de passer à côté d'autres objectifs d'amélioration de la zone, des actions sans doute plus essentielles et qui ne verront peut-être pas le jour, ou en tout cas pas avant un certain nombre d'années, dans une zone naturelle préservée subissant perpétuellement la pression urbaine et qui doit pouvoir être conservée pour les générations futures. C'est pour cela, en dialogue avec les associations, que le groupe « MR » demande deux choses assez simples aux membres du Conseil communal.

G. VAN GOIDSENHOVEN ne lira pas tous les points du dossier mais insiste toutefois sur les deux éléments suivants car ils sont au cœur de la décision politique et de la clarté qu'il faut atteindre :

- « *Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins, de refuser à la Région, la ratification de toute convention visant à mettre en œuvre le projet d'étang de baignade* ». C'est important car cette ratification liera définitivement la Commune dans un partenariat qui consolidera le projet porté par la Région. En l'occurrence, le Ministre MARON considère que s'il n'a pas officiellement cette ratification, il l'a déjà officieusement.
- « *Nous demandons au Collège des bourgmestre et Echevins, d'introduire un recours au Conseil d'Etat à l'encontre du projet d'étang de baignade Si par malheur la Région s'obstine à imposer son projet incluant la zone de baignade* ».

G. VAN GOIDSENHOVEN conclut que la motion du groupe « MR » est claire et constitue un message sans ambiguïté qu'il faut adresser à celles et ceux qui se sont mobilisés. Ces personnes ne sont pas mues par des considérations quelconques. On ne sait rassembler 8.000 personnes par une pétition comportant des motivations de second ordre. Ces personnes sont amoureuses de la nature ou ont appris à l'aimer en connaissant cette zone, elles savent distinguer un Foulque noir d'un Martin-Pêcheur, elles connaissent les limites de la zone, mais aussi ses qualités. Il ne s'agit évidemment pas d'exclure l'être humain, bien au contraire. Il s'agit de faire en sorte que cet ultime poumon vert, cet ultime reliquat de ce qu'était notre commune par le passé, ces paysages, cette richesse, cette tranquillité, cette sérénité devenue si rare en ville et dans notre commune, ne soit pas hypothéqué pour des objectifs qui, bien que légitimes, peuvent être déployés ailleurs sans risque de porter atteinte irréversiblement aux qualités intrinsèques d'un lieu précieux aux yeux de la plupart des Anderlechtois et d'un nombre croissant de Bruxellois. Ces personnes espèrent que le Conseil communal aura une parole forte et claire, sans ambiguïté, qui puisse dire à la Région qu'il faut tourner cette page et en réécrire une autre où on pourra effectivement garantir pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations futures, que Neerpede restera un des fleurons du patrimoine naturel et écologique à Bruxelles et plus globalement dans cette région singulière appelée « Pajottenland ».

C'est du fond du cœur que G. VAN GOIDSENHOVEN espère qu'au-delà des accrochages politiques, les mandataires communaux pourront arrêter une prise de position claire, car celle proposée aujourd'hui par le Collège n'est qu'une subtilité de plus à l'heure où il faut adresser des messages clarté.

Il a lu les propositions du groupe « PTB » qui, même s'il en apprécie l'évolution sur son positionnement sur la question, ne répondent malheureusement pas aux enjeux. Le seul fait de demander une nouvelle enquête publique à ce stade est malheureusement vaine. Il faut regarder vers l'avenir et adresser à la Région un message clair qui pourra rassembler un très grand nombre d'Anderlechtois et de Bruxellois passionnés par la nature, mais aussi passionnés par un mode de vie se rattachant à ce que la nature a de plus précieux à nous donner, c'est-à-dire cette sérénité, ce respect du vivant, cette connaissance de la biodiversité. Anderlecht a la chance d'avoir de la beauté ! Il sait que ce n'est pas quantifiable et qu'il n'y a aucun chiffre de modélisation à donner, mais il faut faire en sorte que Neerpede soit belle, connectée et protégée. Il faut faire que Neerpede soit un joyau pour toutes celles et ceux qui nous sont chers et pour les enfants en particulier. Il convient d'être prudent et d'éviter d'en changer la nature profonde en commettant une erreur qui serait irrémédiablement un coup adressé à l'équilibre précaire subsistant qu'il faudrait renforcer plutôt que de l'affaiblir en soutenant des activités récréatives de masse dans un endroit qui ne pourrait pas y faire face, tout en gardant ces qualités intrinsèques.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que ce débat sera celui d'un renouveau et d'un rassemblement autour d'une affirmation profonde, partagée par les personnes qui se sont mobilisés contre vents et marées pour que vive Neerpede et pour que Neerpede survive.

G. GORDONARO se dit étonné d'entendre de la part de G. VAN GOIDSENHOVEN que la position du « PTB » est ambiguë, alors qu'elle est claire. Le groupe maintient que le projet tel qu'il a été soumis à l'heure actuelle, ne donne pas les garanties pour respecter et assurer la tranquillité et la biodiversité des lieux. Dans ce cadre-là, le groupe est d'accord avec les deux propositions proposées par le groupe « MR ». Toutefois, le groupe « PTB » essaye d'être un peu plus pragmatique en se déclarant d'accord de refuser la ratification mais aussi de demander un recours. L'importance de créer des zones de baignade est un point fort du programme et il milite beaucoup pour ça. Un discours unilatéral disant « *OK mais à cet endroit cela ne va pas* » est un discours insuffisant aux yeux du groupe « PTB ».

Néanmoins, vouloir créer un étang de baignade dans un site comme Neerpede est délicat. En plus, nombreuses sont les inquiétudes légitimes et la forte mobilisation pour préserver ce site. Il faut entendre les inquiétudes des gens. La mobilisation contre ce projet n'est pas petite, elle concerne énormément de personnes, pas uniquement issues de Neerpede. Pourquoi ne pas le faire ailleurs? On pourrait envisager ce projet à la piscine projetée aux abattoirs. Le canal est une zone qui pourrait être exploitée car elle est actuellement sous-exploitée et ne ressemblant pas à grand-chose. La région bruxellois compte plus d'un million d'habitants. Le projet « Flow » est très restrictif car il faudra, pare exemple, effectuer des réservations en ligne à l'avance, ce qui n'est pas pratique. C'est ce qui est prévu pour la zone de baignade à Neerpede. Le nombre de personnes sera donc limité, comme la durée de baignade de 30 minutes.

G. BORDONARO est sceptique sur le fait qu'un temps limité à 30 minutes ne répondra pas aux besoins de ceux qui souhaitent une zone de baignade. Ce projet, va peut-être finalement créer plus d'inquiétudes et de problèmes qu'autre chose. Il faut être pragmatique, car ce dossier n'est pas évident. Un « Bruxelles-les-bains » à Anderlecht comme cela s'est fait à Tours & Taxis avec une zone de baignade est toutefois possible. C'est ce vers quoi il faut se tourner mais on ne peut pas juste dire qu'on ne veut rien sans proposer une autre option.

C'est pour cela que la motion déposée par le groupe « PTB » demande un moratoire sur le projet de la zone de baignade. En d'autres mots, il demande une suspension complète du projet, de redémarrer à zéro et de procéder à une concertation citoyenne. Elle demande aussi au Collège des Bourgmestre et Echevins et au Gouvernement bruxellois de développer une zone de baignade et de loisirs autour, ou dans la zone du canal, à l'instar du projet « Flow ». Il constate que, une fois de plus, comme tous les projets à Anderlecht, la concertation n'a pas été faite correctement, ou qu'elle n'a pas eu lieu. Une véritable concertation citoyenne impliquant les citoyens est impérative si on veut dessiner correctement l'avenir de Neerpede.

G. VERSTRAETEN zegt dat het is wel degelijk iets waar zijn partij zich al lang, op gewestelijk niveau, enorm mee bezighoudt, namelijk het feit dat er in Brussel over het algemeen veel te weinig zwembaden zijn. Hij stelt ook vast dat er zeer veel scholen zijn die er niet in slagen om een plaats te vinden, om aan hun kinderen aan te leren te zwemmen. Dat is werkelijk een drama. Een tweede specifiekere punt is dat men in Brussel tegenwoordig geen echte zones of plaatsen meer heeft waar men in openlucht kan zwemmen, wat voor een stad van 1,2 miljoen inwoners eigenlijk een schande is! Eigenlijk is dat een groot gebrek en een enorm probleem dat zo snel mogelijk aan verholpen moet worden. Hij voegt toe dat het compleet absurd is, in vergelijking met een zwembad zoals geweest "Océade" die lag op een perfecte ligging waar het niemand stoorde en perfect verbonden met het openbaar vervoer was. Er zijn op dat vlak allerlei beslissingen geweest in het Brussels Gewest of, in zekere zin een non-beheer, een gebrek aan investeringen waardoor dat men met dit probleem en dit gebrek vandaag zit, niet alleen in Anderlecht, maar in het ganse Brussels Gewest.

Heeft men een zwembad nodig in Neerpede? Zijn antwoord en de ene van het "NVA" op die vraag na een lang debat is "nee"! Neen, omdat de aard van het oord er niet voor aangepast is, en zwaar aangetast zou worden als men dat daar probeert te doen. De locatie is er iets domweg niet voor geschikt. Er moet openlucht zwemruimte komen in Brussel over het algemeen in Anderlecht ook, want de nood is degelijk hoog, maar zo een project in Neerpede klopt niet. Niet ten koste van het weinige groen dat men nog heeft in de gemeente, waar de mensen rustig van de natuur van flora en fauna kunnen genieten.

Hij vindt dat de gemeente klare wijn moet schenken. Het college, na de aankondiging van het project en ook na enorme druk van de burgers, moet krediet geven aan zijn negatief advies die hij gegeven heeft over dat project. De reactie van het gewest bij monde van Alain MARON is geweest.: *"We ploegen daarmee door en we passen helemaal niets aan"*. En nu is de reactie van de gemeente een negatief advies gewoon om de conventie wat beter te onderhandelen. G. VERSTRAETEN vindt dat ongelooflijk hypocriet, het lijkt hem vooral als een goedkope manier geweest om wat extra maanden te kopen en wat extra tijd te krijgen en mist te spuien. Hij steunt dus volledig de motie van groep "MR". De aanpassing die de groep "PTB" aanbrengt zaait eigenlijk enige verwarring. Hij denkt dat zij allemaal eens zijn dat er bijkomende extra zwemruimte moet komen. Hij is het er volledig mee eens als aan de vaart al een dergelijk project voorzien wordt. Dat principe zou ook moeten mogelijk zijn om iets gelijkaardig te doen in Anderlecht. Dat zou hij ook volledig steunen, dat men meer iets doet zoals met project "Flow", of met het openluchtzwembad op het dak van het abattoir. Deze twee dossiers zijn zeer goede zaken; wat gaat men doen met de vijvers in neerpede? Een toevoeging en een extra blik op het onderzoek en nog wat raadpleging is niet nodig. Men moeten gewoon duidelijk standpunt innemen in de gemeente. Hij gelooft niet dat dat het juiste project is voor dit plaats punt en denkt dat men moet daartegen gewoon verzetten, zonder enige twijfel.

G. VERSTRAETEN ziet nu opnieuw duidelijk wat de werkelijke houding is van het college, want hij heeft het amendement gelezen dat, blijkbaar, van de bevoegde schepen komt. ECOLO is de partij van de heer minister MARON. Het college is van mening de conventie beter te onderhandelen om de druk van mensen die daar

naartoe gaan en die de vijver gebruiken perfect te reguleren. Hoe meer hij erover nadenkt en hoe meer hij kijkt naar andere plaatsen, hoe meer hij zich vraagt hoe het college de controle van 325 zwemmers tegelijkertijd gaat kunnen realiseren. Maximum is het 1125 mensen ter plaatse en rond het park is het 2500. Dat is, op de duur, ook niet zo heel erg duidelijk. Er is ook het idee dat iedereen slechts 30 minuten mag zwemmen. Als hij kijkt naar wat er in de blaarmeersen de afgelopen zomers is moeten gedaan worden, dan is hij ervan overtuigd dat in Neerpede enkel gaat lukken als men een hek bouwt rond heel het domein en daarnaast ook een hek rond de zwemvijver, zelf met draaideurtjes en met controleurs aan iedere ingang om erop te letten dat er op geen enkel moment meer volk is dan men dat er nu voorgesteld.

Men verkoopt de mensen een droom die er volgens G. VERSTRATEN in de realiteit niet op zal lijken. Hij is er gewoon niet van overtuigd. Men weet niet uiterlijk op welke manier de conventie beter zal onderhandeld worden? Welke magische oplossing denkt men te kunnen bereiken om ervoor te zorgen dat niemand langer dan 30 minuten gaat zwemmen, zodat er nooit meer dan 225 mensen in de vijver gaat zijn en dat er nooit meer dan 1000 mensen rond de vijver is? Dat gaat niet lukken tenzij het college de zone compleet afsluit, wat die zone kapot zou maken. Wat die zone vandaag zo aantrekkelijk maakt, is dat iedere Anderlechtenaar en iedere Brusselaar die het wil er in alle rust van kan genieten. Dan gaat men het kapot gemaakt hebben! Met andere woorden: "doe het niet". Het college moet duidelijk standpunt innemen. Het eindwoord is duidelijk: "zeg nee tegen het project van een zwemvijver in Neerpede".

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer de schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Je commencerais par vous dire que le Collège apprécie les efforts de verdurisation et d'amélioration de cet espace vert, car il est bien de rénover ce bassin en béton, de renaturer les berges, et de sortir le Neerpedebeek de son lit de béton ; ces points améliorent la biodiversité et la qualité de nos espaces publics, et nous l'apprécions.

Mais ce projet a un fameux coût, la Région souhaite y investir beaucoup d'argent, et pour le Collège, si tout Euro pour la biodiversité est bon à prendre, et nous les prenons, nous nous questionnons sur la priorité de la Région de mettre tant d'argent dans un étang de baignade.

Je me permets tout de même de rappeler que nous avons remis un avis défavorable lors de la Commission de Concertation, le Collège, donc la Commune, s'est donc déjà positionné contre ce projet tel qu'il était présenté en juin 2023.

Notre souhait serait que seuls les travaux pour l'amélioration de la biodiversité se passent dans un premier temps, et puis éventuellement envisager d'installer des modalités de baignade dans un temps ultérieur.

Même si nous nous réjouissons d'apprendre que d'autres projets de baignade voient le jour à Bruxelles, dans le canal à « Tour et Taxi » et sur le toit des abattoirs

notamment, pour le moment nous avons toujours des craintes sur l'affluence donc sur le nombre de personnes que ce projet amènerait à Neerpede, et nous n'avons pas encore toutes les garanties que les nuisances liées à cette affluence seront limitées, en terme de sécurité, de mobilité, et de propreté.

C'est pour cette raison que nous proposons les amendements à votre motion, outre des ajouts, des modifications et des suppressions dans la délibération, nos amendements visent à modifier le fait de « *refuser toute convention* » car cela risquerait de permettre à la Région de faire ce qu'elle veut dans ce cadre, nous proposons donc de négocier une convention forte avec la Région pour pouvoir avoir notre mot à dire pour fixer nos limites quant à ces nuisances. Ensuite, le dernier amendement est de vous garantir que nous introduirons un recours si nos craintes ne sont pas levées lors de l'octroi éventuel du permis mixte.

G. VAN GOIDSENHOVEN souhaite lire un passage de l'amendement car pour lui il représente plus que des nuances : « *Au collège des Bourgmestre et Echevins de négocier une convention avec Bruxelles Environnement donnant toutes les garanties par rapport au contrôle de l'affluence et à la limitation des nuisances liées à cette affluence en termes de sécurité, de mobilité, de propreté causée par la baignade et toute autre activité dans la zone de l'étang* ».

En faisant cela, le Collège déclare ouvertement que l'option de la baignade est ouverte mais précise toutefois que s'il n'est pas d'accord avec les conditions, il ira au Conseil d'État. Cette manœuvre est une acrobatie avec laquelle on ne retombera jamais sur les pieds. « Bruxelles-Environnement » est mandaté par le Ministre pour faire en sorte de mettre le pied dans la chaussure et de donner au Collège toutes les garanties qu'il veut. Cet organisme dit savoir gérer des parcs mais il n'est pas capable de ramener à la raison les braconniers qui s'en prennent aux canards, aux oiseaux et à ceux qui pêchent quasiment tous les week-ends. « Bruxelles-Environnement » ne les empêche pas de braconner mais il se dit cependant capable de gérer des centaines de personnes !

Peut-être que pendant trois semaines, la gestion va être correcte, puis il n'y aura plus ni personnel, ni budgets ce qui obligera ensuite la Commune à tirer son plan.

Il est évident que la Commune va entrer dans un piège. C'est commettre une erreur fondamentale que de faire cela en pensant qu'on va être mieux avisé que ceux qui attendent que la Commune ouvre définitivement la porte pour qu'ils s'y engouffrent.

Tout le monde souhaite évidemment que les autorités investissent à Neerpede, mais la question est de savoir si cette forme de loisir va aller de pair avec un bâtiment d'accueil car il faudra que tout cela soit rentable. On entre ainsi dans un processus qui ne garantit absolument pas le fait que ce projet soit recalé.

Aujourd'hui, les choses ont besoin de clarté. Le premier amendement proposé par le Collège n'est pas acceptable parce qu'il confirme que la Commune considère recevable la transformation d'une partie de l'étang moyen en une zone de baignade, alors qu'elle-même doute très fortement de la pertinence de cette approche ! Toute personne sensée et consciente des contraintes et de la nécessité de maintenir une

surveillance quasi permanente, à grand frais, sait très bien que cela va dérapé. Tout le monde sait que le risque encouru par le fleuron naturel communal est disproportionné par rapport aux gains qu'on peut en espérer, alors qu'on sait pertinemment qu'on peut créer des zones de baignade à un autre endroit où il n'y a pas ce genre d'impact.

En résumé, G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'il faut quitter le flou pour tendre à un langage clair. Les Communes de Woluwé-Saint-Pierre et d'Auderghem ont eu cette clairvoyance. Tout le monde peut se tromper, mais à partir du moment où on entend les doléances de la population et d'associations comme « Sauvegardons Neerpede », « CCN Vogelzang », et même « NATAGORA » qu'on disait favorable, le Collège doit se remettre en question, même s'il se dit très mitigé et très prudent par rapport à ce projet, tout en voulant garder une bonne relation avec la Région.

Renoncer à ce projet, sans ambiguïté, grandira la Commune. Le Collège fera alors la démonstration qu'il est dans la capacité de guider, y compris à l'égard de dossiers difficiles, et de garder le cap dans la tempête. Mieux vaut sauver Neerpede plutôt que de gagner quelques voix électorales. Neerpede est quelque chose qu'il faut léguer aux générations futures, il ne faut pas jouer avec cette zone naturelle. G. VAN GOIDSENHOVEN demande une fois de plus au Collège d'abandonner ses amendements et de s'en tenir à des choses claires et indubitables qui forgeront aussi le respect qu'il faut exiger pour Anderlecht.

G. VERSTRAETEN reageert op de tussenkomst van de heer de Schepen NEUZY. Hij is opnieuw zeer geërgerd door wat hij vanavond kwam te horen, van de kant van het college! Het college is tegen de raad en tegen het publiek en de burgers weeral aan het liegen. Het college moet echt stoppen met de voeten te rammelen. In zijn amendementen zit duidelijk dat het college akkoord is met het principe om een zwembad te doen als het juist gereguleerd is. Dat gaat niet over enkel en alleen de renovatie en de promotie van de biodiversiteit. Daar is iedereen voorstander van. Het college gaat akkoord zolang dat het een beetje deftig gebeurt en als het naar zijn oordeel niet deftig genoeg is, dan gaat het misschien naar de Raad van State. Het moet dan zijn standpunt assumeren en het moet ophouden met erover te zeveren en te serveren van de mensen! De mensen geloven het college niet meer want het liegt bij herhaling!

Monsieur le Bourgmestre-Président ne voit pas où le Collège a menti, sa position a toujours été constante et cohérente. Il a remis un avis négatif dans le cadre de l'enquête publique relative à ce projet tel qu'il a été déposé, car il avait de très grosses craintes quant aux conséquences, craintes reprises dans la motivation sur laquelle se fonde son avis négatif. Si un élément neuf arrive, comme une convention et qu'il permet de garantir des choses afin que les craintes disparaissent, le Collège serait d'accord d'avancer. Si ce n'était pas le cas, et c'est là toute l'importance de l'amendement proposé par le Collège, ce dernier ira en recours. C'est cet élément qui est important à entendre. S'il n'a pas la garantie que le projet peut fonctionner, il

introduira un recours contre la Région. Pour lui, c'est ça l'importance, c'est ça qu'il faut retenir du débat.

Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote des amendements proposés par le Collège, puis passe au vote de la motion amendée.

G. VAN GOIDSENHOVEN attire l'attention que dans la motion du groupe « MR », on parle de « renaturer » Neerpede, alors que la motion amendée dénature complètement la zone. Il faut vraiment voter contre cette motion amendée car, encore une fois, on essaye de noyer l'affaire. Il dit qu'il va continuer le combat et que personne ne doit douter de sa détermination. Il fera en sorte que cet étang de baignade ne voit jamais le jour. Il annonce que ce sera un de ses objectifs de vie à Anderlecht car, à un moment donné, il faut pouvoir respecter des symboles. Aujourd'hui, alors qu'il a tendu la main à la majorité, cette dernière ne veut pas se mettre à dos Monsieur le Ministre MARON pour, sans doute, ne pas déstabiliser la majorité au sein du Collège. Il regrette cela. Il espère que ce combat ira dans le sens de ce que des milliers d'Anderlechtois veulent : tout simplement que Neerpede soit considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un joyau naturel de la commune et de la région bruxelloise.

G. VERSTRAETEN is uiteraard tegen deze geamendeerde motie omdat deze aantoon dat het college in principe al akkoord is met het invoeren van een zwembad op Neerpede waar men absoluut geen voorstander van. Hij blijft bij zijn stelling wat hij van de heer schepen NEUZY daarnet heeft horen zeggen, zijn stomweg leugens.

G. BORDONARO dit que tout le monde a bien compris que ce que le Collège veut garantir ne sera pas respecté car le Conseil n'a pas de confiance ni en la Région, ni en la Commune. On sait bien qu'il n'y a aucune garantie quant à la motion amendée, qu'elle existe juste pour dire que le Collège va faire attention mais que cela va tout de même être réalisé, comme bien d'autres choses qui se sont passées de la même manière chaotique.

Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote et conclut que la motion amendée est approuvée. Il faut retenir de cette motion que le Collège ira en recours contre le projet s'il n'a pas la garantie absolue que ce dernier ne génèrera pas de nuisances et qu'il permettra d'investir des montants considérables dans la restauration de la biodiversité de cette partie de Neerpede.